

# Écoles Devoirs de rentrée

C'est entre craintes et espoirs qu'a débuté cette nouvelle rentrée scolaire 2017. Sur vent de remise en cause des contrats aidés, l'école semble pourtant devenue une nouvelle priorité pour le gouvernement. Des devoirs de rentrée s'avèrent d'autant plus nécessaires que de nouveaux défis attendent les bancs de l'école.

PAR CHRISTOPHE ROBERT

**D**u CP au lycée, ce sont plus de 12 millions d'élèves qui ont fait leur rentrée en ce mois de septembre dans plus de 62 000 établissements scolaires. Une rentrée placée sous le signe des craintes mais aussi de nombreux espoirs, partagés par les parents et les quelque 800 000 enseignants que compte l'Hexagone. Entre annonce de suppression des contrats aidés, remise à plat des rythmes scolaires et mise en œuvre de nouvelles réformes, les cartables avaient de quoi s'impaciter.

## UN DÉMARRAGE FASTIDIEUX

“Si les emplois aidés avaient été un instrument efficace de lutte durable contre le chômage, ça se serait vu”. À quelques semaines de la rentrée, cette déclaration du Premier ministre a sonné comme un véritable coup de tonnerre sur les bancs des écoles. D'autant qu'elle venait confirmer les propos de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, qui, quelques jours plus tôt, avait jugé les contrats aidés “extrêmement coûteux pour la nation” et “inefficaces dans la lutte contre le chômage”. Sifflant la fin de

la récré, l'Association des maires de France (AMF) a aussitôt fait part de ses inquiétudes au Gouvernement, jugeant inacceptable la soudaine annonce de suppression de ces contrats mettant en péril le bon déroulement de la rentrée scolaire. Une inquiétude partagée par l'Assemblée des départements de France (ADF), déplorant pour sa part “une réforme des contrats aidés brutale et sans concertation qui multiplie les difficultés dans les collèges gérés par les Départements”. Il est vrai que dans de nombreux établissements scolaires, en particulier ceux de l'enseignement primaire gérés par les communes, rien n'est possible sans l'existence de ces précieux contrats. “Ces dispositifs permettent notamment l'embauche d'accompagnateurs scolaires, d'auxiliaires de vie pour des élèves en situation de handicap ou d'aide à la restauration scolaire”, souligne en ce sens André Laignel, vice-président de l'Association des maires de France et maire d'Issoudun (Indre). De plus, il s'en est fallu de peu pour que la rentrée se trouve reportée dans plusieurs communes à la suite de ces déclarations gouvernementales estivales. À Valorbiquet par exemple (Calvados, 2 500 habi-



**Vers l'école  
avec le sourire,  
en marche !**

tants), l'annonce brutale de la suppression de cinq emplois aidés dédiés à l'encadrement des enfants, notamment à la garderie et à la cantine scolaire, plaçait la commune dans l'impossibilité d'ouvrir les grilles de ses écoles. "L'absence de ces cinq personnes signifiait que le taux d'encadrement des élèves devenait largement insuffisant et mettait potentiellement les enfants en danger", explique Christelle Bacq de Paepe, édile de la municipalité normande. "Finalement, avec les services de l'État, nous avons trouvé une solution transitoire, jusqu'aux vacances de la Toussaint, mais les activités périscolaires devront être suspendues jusqu'à la rentrée prochaine", poursuit l'élue. D'une manière générale, "nombre de petites villes ont été mises en difficulté pour assurer un bon déroulement de la rentrée scolaire", commente l'Association des petites villes de France (APVF). Fort heureusement, la levée de boucliers des élus locaux commence à porter ses fruits. "Les inspecteurs d'académie et les préfets travaillent avec les communes, au cas par cas", assure le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, prenant soin de souligner que les problématiques devaient être réglées "en bonne convergence avec les collectivités". Une décision sage, bien que tardive

pour un gouvernement qui prétend vouloir faire de l'Éducation une nouvelle priorité nationale.

## **DE VÉRITABLES INNOVATIONS**

Un engagement que l'on résume en ces quelques mots du côté du ministère de la rue de Grenelle : "bâtir l'École de la confiance". Côté moyens financiers, le budget de l'Éducation nationale devrait être augmenté cette année pour dépasser la barre symbolique des 50 milliards d'euros en 2018. Un effort appréciable dans un contexte de raréfaction généralisée des finances publiques. Côté opérationnel, cette rentrée scolaire a été concrètement marquée par la mise en œuvre de plusieurs nouvelles mesures : le dédoublement des classes de CP en REP +, l'adaptation des rythmes scolaires, l'aménagement de la réforme du collège ou encore l'instauration du programme "devoirs faits".

La première mesure phare concerne le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans les établissements d'éducation prioritaire. Cette mesure, qui concerne près de 2 500 classes, nécessite le redéploiement d'un peu plus de 2 500 postes sur le terrain. L'objectif affiché est clair : permettre aux élèves de bénéficier d'un taux d'encadrement inédit avec un instituteur pour 12 élèves environ. Dans ce cadre, deux possibilités ont été proposées aux établissements. La première, qui concerne 86 % des situations, consiste à dédoubler physiquement les classes de CP quand les locaux le permettent. Sinon, lorsque la configuration des locaux ne s'y prête pas, deux enseignants interviennent, en petits groupes, dans la même salle de classe. Cette seconde solution ne concernerait que 14 % des cas. À l'école Quizac, à Brest, c'est à bras ouverts qu'a été accueillie cette nouvelle mesure, tant d'ailleurs du côté des instit' que de celui des parents. Cet établissement fait partie des trois écoles de la ville classés en Réseau d'éducation prioritaire qui expérimentent la réforme. "C'est formidable, on sera en petit groupe en permanence, on aura du temps pour chaque enfant de manière à pouvoir faire du personnalisé, mais aussi réagir plus rapidement en cas de problème", se réjouit Catherine Lecru, institutrice de CP. Réorganisation oblige, la période estivale a donc été consacrée à quelques déménagements. Les douze bureaux des élèves ont été aménagés en face de deux tableaux, tandis qu'une nouvelle classe de 12 a trouvé place dans l'ancienne salle informatique, laquelle a du

© P. Senghor

être à son tour déménagée, via un habile jeu de chaises musicales. Côté personnel, en plus du poste d'institut' supplémentaire créé pour le CP, l'école brestoise continue de bénéficier du programme "un maître de plus que de classes" prévu pour les zones prioritaires. De quoi donner un précieux coup de main au corps enseignant.

Autre assouplissement très attendu sur le terrain avec la remise à plat de la réforme des rythmes scolaires. En clair, la liberté de repasser à la semaine de quatre jours. Une liberté rendue possible avec la parution au *Journal officiel* d'un décret du 27 juin 2017. Près d'un tiers des écoles (31,8 %) ont bondi sur l'occasion pour se réorganiser en conséquence. Une véritable bouffée d'air frais, en particulier dans les communes rurales. Dans l'Oise par exemple, 62 % des communes ont été autorisées à repasser à la semaine de 4 jours, une proportion qui monte jusqu'à 83 et 85 % dans les départements des Pyrénées-Orientales et de la Lozère. De leur côté, les villes se donnent le temps de la réflexion avant de remettre éventuellement en cause un équilibre qu'elles semblent finalement avoir trouvé. "Ce mouvement montre que les acteurs de terrain se sont saisis de la liberté nouvelle qui leur était offerte pour mettre en place des organisations correspondant aux besoins de leur territoire", se félicite le ministère de l'Éducation nationale. Certes, certains détracteurs pourront toujours objecter qu'il s'agit là, en réalité, plus d'une obligation

guidée par des contraintes financières que d'un véritable choix pédagogique. "En 2013, il y a eu une mise en place forcée sans moyens. Aujourd'hui, c'est un assouplissement à l'emporte-pièce. À quand une réflexion à long terme dans l'intérêt des enfants ?", s'interroge en ce sens Vanik Berberian, président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF). Il n'empêche, une liberté de choix est désormais réglementairement ouverte, dans les villes comme dans les campagnes.

À signaler aussi, le renforcement de l'accompagnement scolaire des élèves en situation de handicap. Une mesure accueillie comme un véritable soulagement du côté de l'Unapei. "Quand est tombée l'info sur la coupe budgétaire sur les emplois aidés, dans lesquels les auxiliaires de vie scolaire (AVS) sont catégorisés, on s'est dit : ah non, ils ne vont pas nous enlever le fruit d'un combat mené depuis tant d'années !", témoigne Luc Gateau, président de l'association de personnes handicapées mentales et leurs familles. Bonne nouvelle, désormais, c'est à 164 000 élèves qu'il est proposé de bénéficier d'un auxiliaire de vie scolaire (AVS). En ce domaine, de nouveaux contrats aidés devraient finalement venir renforcer le dispositif. En parallèle, d'autres nouveaux dispositifs ont été prévus pour aider les familles. À l'instar de la mise en place d'une cellule "Aide handicap école" que les parents ayant des difficultés à scolariser un enfant handicapé peuvent librement saisir. Un numéro vert dédié (0810 55 55 00) ainsi qu'un mail ([aidehandicapecole@education.gouv.fr](mailto:aidehandicapecole@education.gouv.fr)) ont été créés à cette finalité.

La dernière innovation de taille en cette rentrée 2017 concerne la mise en place du programme "Devoirs faits". L'idée part du constat que si les devoirs constituent souvent une source d'inégalité, c'est surtout sur la vie familiale qu'ils pèsent. La solution ? Proposer aux élèves des études dirigées après la classe au travers d'un temps d'étude accompagné. Ce programme entrera en vigueur après les vacances de la Toussaint dans les collèges. Gratuit pour les familles, il sera proposé aux élèves sur la base du volontariat. Il devrait surtout permettre d'élargir le vivier des intervenants en milieu scolaire en faisant intervenir, outre des enseignants volontaires, non seulement des assistants d'éducation au collège, mais également des bénévoles du service civique et des associations qui interviennent déjà sur ce champ, des réservistes de la réserve citoyenne

## L'UNIFORME EN PERSPECTIVE

Invitée des débats sur l'école depuis plusieurs années, voici que la question du port d'un uniforme scolaire refait surface. Ainsi, selon un tout récent sondage Ifop réalisé à la veille de la rentrée des classes, 63 % des Français se déclarent favorables au retour de l'uniforme dans toutes les écoles et établissements scolaires, soit une augmentation de six points par rapport à janvier 2015. Fait notable, l'adhésion au rétablissement du port de l'uniforme dépasse aujourd'hui tous les clivages politiques. Si les sympathisants de droite adhèrent particulièrement à cette démarche (76% chez Les Républicains, 78% au Front National), les proches de La République en Marche (59%) mais également ceux du Parti Socialiste (56%) et de La France Insoumise (51%) se prononcent majoritairement en faveur du retour de l'uniforme. Mesure symbolique ou condition sine qua non de l'égalité des élèves sur les bancs des écoles ? La question mériterait sans nul doute d'être débattue dans le cadre de prochaines réformes.

de l'Éducation nationale, mais également des étudiants et des retraités.

## CE QU'IL RESTE À FAIRE

Cette dernière mesure annoncerait-elle enfin l'ouverture de la citadelle de l'école à tous les acteurs sociaux compétents en ce domaine ? Car c'est bien de cela qu'il s'agit : ouvrir l'école à d'autres professionnels. "L'école ne changera vraiment que par une meilleure intégration, dans son environnement institutionnel et humain, de toutes les institutions et forces vives de son environnement", considère-t-on en ce sens à l'Odas. En réalité, nombreux sont les défenseurs de l'ouverture des écoles à soutenir depuis des années la nécessité de s'appuyer sur les bénévoles et des citoyens engagés localement pour donner un nouveau souffle à notre modèle éducatif. Une conviction que partage Éric Favey, président de la Ligue de l'enseignement. "Pour faire progresser l'école, il faut la participation active des professionnels en son sein, des parents, des autres acteurs éducatifs et culturels nationaux et sur les territoires, des collectivités locales, des associations... et des jeunes eux-mêmes !", considère-t-il. L'ancien instituteur devenu inspecteur général de l'Éducation nationale le sait mieux que quiconque : "Il faut du temps et des moyens pour l'École. Et ces moyens ne sont pas une charge pour la nation ou pour les collectivités locales, mais bien un investissement, celui du futur".

Mais c'est une autre épreuve encore, et non des moindres, qui attend l'École de demain. Car ouvrir l'école de la République à d'autres professionnels est devenu une nécessité dans le secteur de la prévention et de l'action sociale. Où mieux qu'à l'école peut-on repérer les enfants en difficulté et informer les parents sans stigmatisation de tous les dispositifs existant localement pour les accompagner ? Or, si l'État, par l'intermédiaire du ministère de l'Éducation nationale, dispose d'un service d'assistantes sociales dans les collèges et les lycées, il n'y en pas dans les écoles maternelles et primaires (sauf à Paris et Strasbourg). De quoi inviter à réfléchir autour d'une proposition ambitieuse : et si on transférait la responsabilité du service social scolaire aux départements, dotés de nombreux professionnels sociaux ? Une formule qui permettrait, outre d'intégrer les travailleurs sociaux dans les écoles, plutôt que de les confiner dans des tâches administratives,

## QUESTION À ÉRIC FAVEY

### Président de la Ligue de l'enseignement



**Le Jas : Quels sont, selon vous, les nouveaux défis que doit relever l'école de demain ?**

Le rôle de l'école est de préparer le mieux possible les enfants et les jeunes au monde à venir, pour qu'ils puissent s'y insérer, y jouer leur partition humaine personnelle et se sentir à égalité membre de la communauté des humains dans sa diversité. Bien sûr les esprits chagrins diront que tout cela est bien beau mais bien théorique, utopique et bien éloigné des réalités. "L'utopie, ce n'est pas l'ir-

réalisable mais l'irréalisé", aimait à dire Théodore Monod.

Le défi principal c'est la boîte à outils dont tous les enfants et les jeunes doivent s'équiper pour le monde commun à venir, un monde incertain, instable et complexe, un monde qui renouvelle les responsabilités humaines classiques et en fait apparaît de nouvelles, à l'égard des générations futures notamment, un monde de transitions culturelles, technologiques, numériques et économiques sans égales dans l'histoire de l'humanité par leur ampleur et leur vitesse. Un monde d'interdépendances où la pensée en silos étanches et les savoirs séparés sont vains pour le comprendre.

Le défi de l'école de demain c'est encore et toujours un défi démocratique et humaniste : permettre à tous les enfants d'avoir confiance en eux, dans les autres et dans les cadres collectifs qui nous font tenir ensemble et qu'il faut pouvoir améliorer pour vivre bien et mieux. L'école de demain est celle qui saura émanciper et solidariser. Les enfants de 3 ans qui sont entrés à l'école maternelle cette année seront en âge de voter en 2032 et trouveront pour beaucoup leur premier emploi en 2035... Une école qui ne prend pas la mesure de cela stationne dans la nostalgie !

de renforcer leurs liens avec les enfants et les familles. De quoi réconcilier chacun avec cette conviction de Jaurès : "Embrassant la vie dans toute son ampleur, l'école doit ouvrir les voies de l'esprit et les voies de la conscience". ■